

## POSITION DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

- Ingénieurs Canada appuie la mobilité des ingénieurs étrangers qualifiés et favorise la transparence, l'ouverture et l'équité du processus d'admission à la profession d'ingénieur au Canada.
- Qu'ils aient été formés au Canada ou à l'étranger, tous les ingénieurs en exercice doivent satisfaire aux conditions d'obtention du permis d'exercice de l'un des 12 organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.
- Les gouvernements doivent prendre en considération les incidences des législations, des politiques et des programmes en matière d'immigration sur la responsabilité des organismes de réglementation en ce qui a trait à la protection du public.

### Enjeu

Les Canadiens s'attendent à ce que tous les ingénieurs respectent les normes élevées d'obtention du permis d'exercice au Canada, peu importe qu'ils aient reçu leur formation au Canada ou à l'étranger. Ingénieurs Canada a pour rôle de faciliter, au sein des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, un dialogue favorisant l'uniformité des pratiques d'admission à la profession.

### Contribution d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur partage avec le gouvernement fédéral la vision que l'immigration est un élément clé de la viabilité économique et de la capacité d'innovation du Canada. Depuis plus de vingt ans, la profession d'ingénieur fait preuve de leadership pour faciliter l'immigration de professionnels qualifiés. De concert avec les organismes de réglementation du génie, Ingénieurs Canada travaille en étroite collaboration avec des ministères fédéraux pour fournir des conseils objectifs sur la façon d'intégrer à la profession d'ingénieur au Canada les diplômés en génie formés à l'étranger.

Ingénieurs Canada cherche aussi à s'assurer que les exigences du gouvernement fédéral ne font pas double emploi avec les processus d'attribution du permis d'exercice qui doivent être suivis, en vertu de la loi, par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux.

Depuis presque deux décennies, Ingénieurs Canada met en œuvre les recommandations issues du projet *De la considération à l'intégration* parrainé par le gouvernement fédéral, avec l'appui des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes d'établissement des immigrants. Ces recommandations ont donné lieu à des changements qui ont amélioré le processus d'attribution de permis et le soutien offert aux diplômés formés en génie à l'étranger. Bon nombre de nos processus actuels ont été lancés dans le cadre de ce projet, comme l'évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences, qui permet aux personnes de présenter une demande en ligne et d'amorcer le processus d'attribution de permis depuis n'importe où dans le monde, ou la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers, qui aide les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux à évaluer avec promptitude et précision les diplômes des personnes formées en génie à l'étranger.

### Évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences

En partenariat avec Ingénieurs Canada et d'autres organismes de réglementation, Engineers and Geoscientists BC a développé un système d'évaluation de l'expérience de travail en génie d'un candidat sur la base des compétences. Cet outil d'évaluation offert en ligne contribue à simplifier le processus d'attribution de permis tout en permettant aux personnes d'entamer le processus depuis n'importe où dans le monde.

Les compétences désignées sont observables et constituent un ensemble mesurable d'habiletés, de savoirs, de capacités, de motivations et de traits de caractère que les candidats doivent démontrer pour pouvoir obtenir un permis d'exercice. Plusieurs organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada ont déjà mis en œuvre l'évaluation sur la base des compétences (EBC) ou sont en voie de le faire. L'EBC a l'avantage de mieux définir les exigences en matière de permis d'exercice et de donner aux candidats des informations claires sur les exigences auxquelles ils doivent satisfaire pour obtenir un permis. Le processus d'évaluation est également plus objectif, transparent et uniforme pour les candidats et le système leur indiquera avec précision comment combler les lacunes au cas où leur demande de permis ne serait pas acceptée.

### Exigence relative à l'expérience de travail en milieu canadien

Auparavant, tous les organismes de réglementation du génie exigeaient que les candidats au permis d'exercice aient acquis une année d'expérience de travail en milieu canadien. Cette exigence visait à s'assurer que les personnes avaient été suffisamment exposées à la culture canadienne, ainsi qu'aux codes, lois, normes techniques et règlements canadiens en matière d'ingénierie. Récemment, plusieurs organismes de réglementation ont remplacé cette exigence d'un an d'expérience par une exigence de compétences canadiennes précises à démontrer. Ces compétences font partie du processus d'évaluation sur la base des compétences et doivent être démontrées par tous les candidats au permis d'exercice. Les candidats qui démontrent ces compétences en donnant des exemples de travail qui ont eu lieu à l'étranger doivent également réfléchir à la façon dont leurs actions auraient été différentes si le travail avait été effectué au Canada. S'il subsiste des lacunes et que la compétence n'a pas été démontrée, les

candidats pourraient également être tenus de suivre le séminaire *Working in Canada* et d'effectuer toutes les évaluations de ce cours, afin de démontrer qu'ils possèdent les compétences requises pour travailler dans un milieu d'ingénierie canadien et obtenir un permis d'ingénieur. L'introduction de ces compétences, le séminaire *Working in Canada* et d'autres options offrent plus de souplesse aux candidats formés en génie à l'étranger et peut permettre à certains d'entre eux d'obtenir un permis sans expérience de travail au Canada.

## Ingénieurs-ici.ca

Des recherches menées par Ingénieurs Canada ont révélé que les personnes formées en génie à l'étranger disposent de multiples sources d'information fournissant parfois des renseignements contradictoires ou inexacts. En 2019, Ingénieurs Canada a lancé [Ingénieurs-ici.ca](http://Ingénieurs-ici.ca), une ressource Web conçue pour aider les diplômés étrangers à comprendre comment accomplir les premières étapes du processus menant à l'obtention du permis d'exercice au Canada. Le site vise à fournir, de façon claire et conviviale, des renseignements clés sur le cheminement vers l'obtention d'un permis d'exercice. Il a été mis au point en concertation avec les organismes de réglementation, des experts en la matière et des diplômés en génie de l'étranger qui en sont à diverses étapes du processus d'obtention du permis d'exercice au Canada. Cet outil a pour objectif de fournir aux nouveaux arrivants de l'information sur leur formation de premier cycle en génie afin de les aider à prendre une décision concernant leur immigration au Canada. Ingénieurs Canada enrichit continuellement l'information accessible aux diplômés étrangers.

## Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada

Dans le cadre de l'International Engineering Alliance, Ingénieurs Canada est membre de l'[International Professional Engineers Agreement \(IPEA\)](#) et de l'[APEC Engineers Agreement \(APEC EA\)](#). Ces ententes multilatérales établissent une norme internationale pour l'exercice indépendant du génie et visent à améliorer la reconnaissance des qualifications entre les pays.

Les ingénieurs canadiens qui satisfont à la norme internationale peuvent être inscrits au Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada et utiliser les désignations IntPE (Canada) et APEC Engineer. Ils peuvent bénéficier d'une reconnaissance plus rapide dans certains pays. De même, les ingénieurs inscrits aux répertoires d'autres pays membres peuvent bénéficier d'une évaluation simplifiée lorsqu'ils demandent un permis d'exercice au Canada.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour reconnaître les pénuries de compétences en ingénierie et continuer à recruter des personnes qualifiées pour combler ce manque. De plus, un délai standard et raisonnable devrait être établi pour le traitement des candidats, sans abaisser les normes nationales, et un niveau d'efficacité devrait être mis en place pour gérer les fluctuations du volume des demandes. Il est important de s'assurer qu'il existe des ressources humaines en nombre suffisant pour recevoir, examiner, et traiter les demandes afin d'améliorer les délais d'attente et de réduire les dossiers en souffrance, et de maintenir l'efficacité.

Le Programme fédéral des travailleurs qualifiés devrait aussi faciliter l'entrée expresse de travailleurs immigrants qualifiés et expérimentés afin de soutenir les industries et les professions qui font face à des pénuries de compétences. Cela favorisera la prospérité des industries et stimulera l'économie globale du Canada. Les politiques du gouvernement fédéral comme le programme Entrée express vont vraisemblablement rationaliser la migration internationale des ingénieurs en fonction des besoins futurs en main-d'œuvre.

Le gouvernement fédéral doit continuer de collaborer avec les professions réglementées, comme le génie, lorsqu'il envisage des options et met en œuvre des politiques susceptibles d'avoir des incidences sur la capacité des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie à protéger le public et à intégrer à la profession les ingénieurs qualifiés formés à l'étranger.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que le système d'immigration du Canada est rigoureux, équitable et adapté aux besoins économiques des collectivités du pays.

Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec les organismes de réglementation du génie pour que le processus de délivrance de permis soit accessible, rapide, contrôlé, transparent, objectif et impartial, tout en s'assurant que les candidats répondent aux normes rigoureuses qui sont exigées pour protéger l'intérêt public et exercer le génie au Canada.